



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Participation de Taïwan à l'OMS Question au Gouvernement n° 4113

Texte de la question

PARTICIPATION DE TAÏWAN À L'OMS

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Gaultier.

M. Jean-Jacques Gaultier. L'Assemblée mondiale de la santé a achevé ses travaux la semaine dernière avec des médecins du monde entier, du monde entier sauf de Taïwan. Ma question porte donc sur la position de la France sur la demande récurrente de Taïwan de participer à ces travaux, afin de mieux lutter contre la pandémie de covid-19 qui a provoqué 4 millions de morts sur la planète.

Parce que Taïwan a alerté le monde dès le mois de décembre 2019, parce que Taïwan a remarquablement maîtrisé la crise sanitaire, avec trente-cinq morts pour 23 millions d'habitants, comme si la France comptabilisait 100 morts au lieu de 110 000, parce que Taïwan a, aussi, remarquablement maîtrisé la crise économique, avec la plus forte croissance mondiale en 2020, parce qu'enfin la santé passe avant la politique et que le virus n'a pas de passeport, nous devons partager les informations, favoriser les échanges scientifiques, renforcer la veille sanitaire avec tout le monde, et donc avec Taïwan.

Cette situation est d'autant plus dommageable que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a prévu des modalités de participation pour des entités non étatiques et que Taïwan a participé à ses travaux jusqu'en 2016 mais n'a plus été conviée depuis.

Le Sénat a examiné et voté à l'unanimité une proposition de résolution. L'Assemblée nationale va elle-même déposer une proposition de résolution transpartisane soutenant la participation de Taïwan à l'OMS. Pouvez-vous rappeler la position de la France sur le sujet ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – M. Hervé Berville et Mme Christine Pires Beaune applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Les principes, tout d'abord : la France reconnaît le gouvernement de la République populaire de Chine comme seul représentant de la Chine depuis 1964, et n'entretient pas de relations diplomatiques avec Taïwan. C'est une position constante,...

M. Pierre Vatin. C'est bien dommage !

M. Jean-Yves Le Drian, ministreengagée par le général de Gaulle.

La France développe des coopérations avec Taïwan dans le cadre exclusif de ce qu'il est convenu d'appeler la politique d'une seule Chine. La France considère, par ailleurs, que les relations entre les deux rives doivent

reposer sur un dialogue constructif et qu'il est dans l'intérêt de tous que la voie du dialogue soit privilégiée, afin que la paix et la stabilité soient préservées dans le détroit de Taïwan.

S'agissant spécifiquement de la participation de Taïwan aux organisations internationales, nous y sommes favorables lorsque le statut des organisations le permet et que cette participation répond aux intérêts objectifs de la communauté internationale. C'est de toute évidence le cas de l'OMS. Il est clair, de plus, que, dans la lutte contre la pandémie, l'action collective requiert de couvrir l'ensemble des territoires. On sait, en outre, le rôle important qu'a joué Taïwan dans la lutte contre cette pandémie – vous y avez fait référence.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement français regrette vivement que Taïwan n'ait pas pu participer à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée mondiale de la santé qui vient de se tenir, tout comme l'année précédente, alors qu'auparavant sa participation était possible et que, par ailleurs, Taïwan est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sans aucune difficulté. Nous souhaitons que Taïwan soit, à l'avenir, associée aux travaux de l'OMS. *(M. Hervé Berville, M. Philippe Berta et Mme Géraldine Bannier applaudissent.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Gaultier.

M. Jean-Jacques Gaultier. Merci, monsieur le ministre. Ce qui vaut pour l'OMS vaut aussi pour l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), pour la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, pour la police criminelle avec Interpol... Cette demande est non seulement légitime pour Taïwan mais aussi et surtout utile pour tous. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4113

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juin 2021](#)